



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 juillet 2026

Ouverture d'un appel à projets en faveur de l'innovation variétale des légumineuses

Dans le cadre de la stratégie nationale protéines végétales et de la planification écologique, la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire renforce son soutien à l'innovation variétale des légumineuses, levier stratégique pour réduire les dépendances françaises aux importations de protéines végétales et contribuer à la diminution du recours aux engrais azotés de synthèse à moyen terme.

FranceAgriMer publie aujourd'hui la décision relative au nouveau dispositif de soutien aux projets de recherche et d'innovation portant sur les espèces légumineuses. Doté de 10 millions d'euros, cet appel à projets vise à accélérer les progrès génétiques sur les légumineuses afin d'accélérer l'obtention de nouvelles variétés plus rémunératrices et compétitives.

Le dispositif s'adresse aux opérateurs économiques du secteur semencier et aux organismes de recherche actifs dans ce domaine et soutiendra prioritairement les projets permettant de développer de nouvelles caractéristiques variétales répondant aux enjeux agronomiques, climatiques et économiques des filières protéines végétales, pour l'alimentation humaine comme animale, en mobilisant les dernières innovations méthodologiques et technologiques, telles que le phénotypage et le génotypage à haut débit, les outils numériques ou encore l'exploitation du potentiel de l'intelligence artificielle.

Les projets retenus devront permettre des avancées significatives de la génétique des légumineuses, avec des impacts concrets pour les agriculteurs, notamment en matière de rendement, de résistance aux stress climatiques et sanitaires ou d'adaptation des cultures, ainsi que pour les acteurs de l'aval en matière de valorisation des productions.

L'objectif est de contribuer à la hausse durable des surfaces cultivées en légumineuses, en relançant une dynamique d'innovation à l'échelle des différentes filières concernées et en renforçant la souveraineté protéique française.

Les projets pourront être conduits sur une durée de trois à cinq ans, afin de tenir compte des cycles propres à la sélection et à l'innovation variétales. Les aides soutiendront des projets de tailles variées structurants pour les filières. Les dépenses éligibles couvriront notamment les dépenses de personnel, l'acquisition de matériels et consommables nécessaires aux travaux de recherche et d'expérimentation, ainsi que certaines prestations de service directement liées aux projets.

L'ensemble des modalités de dépôt et de sélection des projets est disponible sur le site de FranceAgriMer.

A propos de la Stratégie nationale pour les protéines végétales

Lancée par le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire en 2020, cette stratégie a pour objectif de réduire notre dépendance aux importations de protéines végétales, de favoriser l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage et de développer une offre de produits locaux en matière de légumes secs (lentilles, pois chiche, haricots, fèves, etc.).

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv